

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSON GROUPE 1 et 3.
N° __/5/202_**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e).....

Profession.....

Domicile.....

Responsable de l'Association

TEL

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire à Chanteuges

du heure de début :.....

au heure de fin

A l'occasion de (1)

Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, et.

Le :

Signature :

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Chanteuges,

- ✓ Vu la demande ci-dessus,
- ✓ Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du CSP,
- ✓ Vu l'art. L 2212-1 et L2212-2 et/ou L. 2542-2 et suivant du CGCT,
- ✓ Vu l'art. L 3334-2 du CSP,

Arrête :

L'association

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boisson groupe 1 et 3

(article L 3321-1 du CSP) à Chanteuges, le

jusqu'à heure.

AVIS DE LA GENDARMERIE

AVIS DU MAIRE